

# Commune de Saint-Dier-D'Auvergne



## Note de présentation brève et synthétique des budgets primitifs 2017

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soient jointes au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation pour la Commune.

Les budgets primitifs de la Commune et de l'Assainissement votés le 6 avril 2017 retracent l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Ils doivent être votés en équilibre et doivent dégager des ressources suffisantes du fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de la dette et financer les investissements.

La commune ne peut pas emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer ses dépenses d'investissement.



### ***Budget Principal***

#### **1. Fonctionnement**

Les charges à caractère général comprennent notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, à l'entretien des voiries, des bâtiments et espaces publics, aux services administratifs et des écoles (cantine, TAP...), sont estimées à 348 262,00 € soit 30,29% des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel sont évaluées à 390 614,00 € (salaires et charges) : la masse salariale représente 33,97 % des dépenses de fonctionnement ( $390\,614,00 / 1\,149\,754,00 * 100$ )

| <b>Titulaires</b>       | <b>2016</b>                               | <b>2017</b>                                 |
|-------------------------|---|---|
| Catégorie B             | 1 rédacteur TC                            | 1 rédacteur TC                              |
| Catégorie C             | 2 adjoints administratifs TNC             | 2 adjoints administratifs TNC               |
| Catégorie C             | 1 adjoint d'animation TNC                 | 1 adjoint d'animation TNC                   |
| Catégorie C             | 2 adjoints techniques TC                  | 2 adjoints techniques TC                    |
| Catégorie C             | 2 adjoints techniques TC                  | 2 adjoints techniques TC                    |
| Catégorie C             | 1 adjoint technique 1 <sup>è</sup> cl TNC | 1 adj tech. principal 2 <sup>è</sup> cl TNC |
| Catégorie C             | 1 ATSEM 1 <sup>è</sup> cl TNC             | 1 ATSEM principal 2 <sup>è</sup> cl TNC     |
| <b>Non Titulaires</b>   | <b>2016</b>                               | <b>2017</b>                                 |
| Contrats aidés CUI CAE  | 3   | 3   |
| Contrats Emplois Avenir | 4   | 4   |

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » est estimé à 70 095,00 € et est constitué des indemnités et cotisations retraites des élus, de la contribution obligatoire de la commune au budget du service départemental d'incendie et de secours, des contributions obligatoires, des subventions allouées aux associations, aux budgets d'assainissement et du CCAS. Il représente 6,10% des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières du chapitre 66 s'établissent à 10 070,00 € (y compris la participation à l'EPF-SMAF). Les intérêts de la dette représentent 0,88% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont constituées par les produits et prestations de services (concessions aux cimetières, redevances d'occupation du domaine public, vente de tickets cantine, garderie scolaire...), les impôts et taxes (Taxe d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties, attribution de compensation, FNGIR, fonds de péréquation intercommunal, taxe sur les droits de mutations...), les dotations, subventions et participations, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'École Primaire, les revenus des immeubles,... ainsi que l'excédent reporté de 2016 d'un montant de 423 245,00 €

| <b><u>Recettes de fonctionnement</u></b>    |                      |
|---|----------------------|
| Produits des services                       | 53 200,00 €          |
| Impôts et taxes                             | 247 150,00 €         |
| Dotations et participations                 | 242 758,00 €         |
| Autres produits de gestion courante         | 110 000,00 €         |
| Atténuations de charges                     | 73 365,00 €          |
| Produits financiers                         | 6,00 €               |
| Produits exceptionnels                      | 30,00 €              |
| Résultats reportés                          | 423 245,00 €         |
| <b>Total des recettes de fonctionnement</b> | <b>1 149 754,00€</b> |
| <b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>    |                      |
| Charges à caractère général                 | 348 262,00 €         |
| Charges de personnel et frais assimilés     | 390 614,00 €         |
| Autres charges de gestion courante          | 70 095,00 €          |
| Charges financières                         | 10 070,00 €          |
| Dépenses imprévues                          | 10 000,00 €          |
| Dotation Amortissements et provisions       | 9 927,00 €           |
| Virement à la section d'investissement      | 310 406,00 €         |
| <b>Total des dépenses de fonctionnement</b> | <b>1 149 754,00€</b> |

La commune a fait le choix de ne pas faire subir la baisse des dotations de l'état aux citoyens : les taux d'imposition n'ont pas été augmentés.

Le budget 2017 s'équilibre à 1 149 754,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement

## **2. Investissement**

Au 31 décembre 2016, des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 123 000,00 € sont reportés au budget primitif 2017, à savoir : 5 000,00 € pour le matériel, 66 000,00 € pour la réalisation de l'éclairage public (les travaux n'ayant pas encore été soldés), 10 000,00 € pour l'acquisition d'une réserve d'eau pour le village du Vignal, 11 000,00 € pour des travaux de voirie communale (Ischamp), 5 000,00 € pour des travaux de réfection à la Briqueterie et 26 000,00 € pour les honoraires des architectes et cabinets de contrôle devant intervenir pour la réalisation du projet de création d'un préau et d'un local de stockage à l'École primaire.

En 2017, la commune poursuivra les investissements avec les principaux projets suivants :

- Mise en œuvre des travaux d'accessibilité des bâtiments et équipements municipaux rendus obligatoires par la loi,
- Voirie communale : village d'Ischamp en association avec la Commune de Saint-Jean-Des-Ollières) et village de Cublas (en association avec la Commune de St-Flour-l'-Étang),
- Réfection du toit de la Briqueterie,

- Création d'un préau et d'un local de stockage à l'École Primaire,
- Piste Forestière du Vignal,
- Terrain de foot,
- Réfection de l'Église,
- Création salle de poterie.

Un solde d'exécution négatif de 72 227,00 € doit être reporté. Un virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) vers la section d'investissement (chapitre 021), à hauteur de 310 406,00 € est réalisé afin de financer ces opérations.

Des recettes d'équipement (subventions), financières (FCTVA, compte 1068, taxe d'aménagement) sont attendues et des opérations d'ordre doivent être réalisées (amortissements).

Des restes à réaliser (recettes non encore encaissées) d'un montant de 21 383,00 € sont reportés au budget primitif 2017 : il s'agit d'une subvention correspondant à la réalisation des travaux de réfection des cimetières.

| <b>Recettes d'investissement</b>   |                    |
|--|--------------------|
| Subventions d'équipement (dont 21 383,00 € de restes à réaliser)   | 60 085,00 €        |
| - <b>Subventions Département</b> : Cimetières : 21 383,00 €, Voirie 2016 : 26 702,00 → <b>soit 48 085,00 €</b>   |                    |
| - <b>Subventions Ministère Intérieur</b> : Préau de l'École et local de stockage : 12 000,00 € → <b>soit 12 000,00 €</b>   |                    |
| Opérations réelles : FCTVA, TA   | 49 500,00 €        |
| Affectation C / 1068   | 173 844,00 €       |
| Autres établissements publics  | 1 900,00 €         |
| Amortissements   | 9 927,00 €         |
| Opérations patrimoniales   | 26 000,00 €        |
| Virement de la section de fonctionnement   | 310 406,00 €       |
| <b>Total des recettes d'investissement</b>   | <b>631 662,00€</b> |
| <b>Dépenses d'investissement</b>   |                    |
| Immobilisations incorporelles (dont 92 500,00 € de restes à réaliser)  | 93 500,00 €        |
| Logiciels Mairie : 2 000,00 € (dont 2 000,00 € de restes à réaliser), Éclairage Parking Maison de Services : 4 500,00 (dont 4 500,00 € de restes à réaliser), Éclairage public du bourg et conformité + complément à La RIPODIE : 60 000,00 € (dont 60 000,00 € de restes à réaliser), École Primaire : Préau et local : 26 000,00 € (frais d'études) (dont 26 000,00 € de restes à réaliser), Frais d'insertion (Ecole) : 1 000,00€ |                    |
| Immobilisations corporelles (dont 3 000,00 € de restes à réaliser)   | 65 200,00 €        |
| Autres matériels Incendie : 5 000,00 €, petits matériels pour services techniques : 3 000,00 €, Matériel de bureau et informatique : 2 000,00 €, Mobilier : 3 000,00 €, Autres : 4 000,00 € (dont 3 000,00 € de restes à réaliser), Terrain EPF SMAF (Ecole) : 3 200,00 €, Terrain de football : 25 000,00 €, Église : 20 000,00€,   |                    |
| Immobilisations en cours (dont 16 000,00 € de restes à réaliser)   | 277 100,00 €       |
| Voirie communale 2016 : 11 000,00 € (dont 11 000,00 € de restes à réaliser), Préau et local de stockage à l'École Primaire : 199 000,00 €, Briqueterie : 10 000,00 € (dont 5 000,00 € de restes à réaliser), Piste forestière le VIGNAL : 42 000,00 €, Voirie de CUBLAS : 5 100,00 €, Salle de poterie : 10 000,00 €   |                    |
| Dépenses financières C / 1641  | 25 000,00 €        |
| Dépôts et cautionnement  | 305,00 €           |
| ONA : Accessibilité : 35 500,00 € + SIEG : 1 500,00 € (dont 1 500,00 € de restes à réaliser) + Sécurité Incendie le VIGNAL : 10 000,00 € (dont 10 000,00 € de restes à réaliser) + Terrain : 5 000,00 € + Ecole (chaudière) : 20 000,00 €  | 72 000,00 €        |
| Créances autres établissements publics   | 330,00 €           |
| Opérations patrimoniales   | 26 000,00 €        |
| Solde d'exécution reporté  | 72 227,00 €        |
| <b>Total des dépenses d'investissement</b>   | <b>631 662,00€</b> |

Le budget 2017 s'équilibre à 631 662,00 € en dépenses et recettes d'investissement et il n'y a pas de recours à l'emprunt.

☆☆☆☆☆☆☆☆

## **Budget annexe d'Assainissement**

Le total des dépenses de la section d'exploitation est estimé à 36 326,00 € :

- 19 626,00 € (15 100,00 € de dépenses réelles et 4 526,00 de charges financières)
- 16 700,00 € (amortissements)

Il n'y a aucun personnel rémunéré sur le budget d'assainissement.

Le total des recettes de la section d'exploitation s'élève à 36 326,00 € :

- 21 311,00 € de recettes réelles (dont redevance d'assainissement...)
- 4 525,00 € d'opération d'ordre
- 10 490,00 € de résultat reporté de 2016

Le total des dépenses de la section d'investissement s'élève à 118 318,00 € = 4 395,00 € (remboursement d'emprunts), 4 525,00 € (amortissements), des travaux sur le réseau d'assainissement du bourg sont à envisager et 109 398,00 € sont prévus à cet effet. Des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 3 500,00 € sont reportés au budget primitif 2017 pour l'assistance à maître d'ouvrage dans le cadre de la mise en place des projets à venir.

Le total des recettes de la section d'investissement s'élève à 118 318,00 € = 16 700,00 € (amortissements -opération d'ordre), 1 787,00 (FCTVA) et 99 831,00 € d'excédent reporté 2016. Il n'y a pas de restes à réaliser (recettes non encore encaissées) à reporter au budget primitif 2017.

En 2017, il n'y a pas de recours à l'emprunt.

|   |                           |
|---|---------------------------|
| <b><u>Recettes de fonctionnement</u></b>  |                           |
| Produits des services, du domaine et ventes directes  | 12 980,00 €               |
| Dotations et participations (subventions)   | 8 331,00 €                |
| Opérations d'ordre de transfert entre section   | 4 525,00 €                |
| Résultats reportés  | 10 490,00 €               |
| <b><u>Total des recettes de fonctionnement</u></b>  | <b><u>36 326,00€</u></b>  |
| <b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>  |                           |
| Charges à caractère général   | 11 500,00 €               |
| Charges financières   | 4 526,00 €                |
| Atténuations de produits  | 2 600,00 €                |
| Autres charges de gestion courante  | 1 000,00 €                |
| Dotations aux amortissements et provisions  | 16 700,00 €               |
| <b><u>Total des dépenses de fonctionnement</u></b>  | <b><u>36 326,00€</u></b>  |
| <b><u>Recettes d'investissement</u></b>   |                           |
| FCTVA   | 1 787,00 €                |
| Autres immobilisations : amortissements   | 16 700,00 €               |
| Résultats reportés  | 99 831,00 €               |
| <b><u>Total des recettes d'investissement</u></b>   | <b><u>118 318,00€</u></b> |
| <b><u>Dépenses d'investissement</u></b>   |                           |
| Subventions d'investissement  | 4 525,00 €                |
| Remboursement d'emprunt   | 4 395,00 €                |
| Immobilisations en cours (Travaux réseaux et station bourg : <b>15 000,00 €</b> (frais d'études) (dont 3 500,00 € de restes à réaliser), Autres : <b>10 000,00 €</b> , Immobilisations corporelles : <b>84 398,00 €</b> ) | 109 398,00 €              |
| <b><u>Total des dépenses d'investissement</u></b>   | <b><u>118 318,00€</u></b> |

**Emprunts : budgets consolidés 2017**  
**(Principal et Annexe)**

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 320 022,94 € (Commune) + 97 664,84 € (assainissement) = 417 687,98 €

Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants soit  $417\,687,98 / 571 = 731,51$  € par habitant.